Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 5

Quellentext: Une correspondance sous la République Helvétique
Autor: Usteri, Paul / Glayre, Maurice

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UNE CORRESPONDANCE SOUS LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

PAUL USTERI - MAURICE GLAYRE

(Suite et fin.)

10

Usteri à Glayre.

Berne, ce 27 juin 1800.

Je me trouve, digne et respectable Citoyen, trop occupé depuis quelques jours pour pouvoir encore aujourd'hui vous exposer le contenu du mémoire pour R[einhard]. Je me dispense même volontiers de vous en donner une mauvaise traduction par extrait ; le C[hancelier] Mousson me fait l'amitié de s'occuper aujourd'hui de traduire le mémoire et c'est son manuscrit que je vous enverrai après-demain. J'ai lu les instructions de la Commission pour Schmid, et je pense que le mémoire leur peut servir de complément sans difficulté : le premier ne s'explique pas au sujet des points sur lesquels roule principalement le second — et il n'y a rien de contradictoire entr'eux — Le nôtre s'occupe des objets suivants :

Indépendance — neutralité — frontières — unité modifiée — égalité des droits politiques et civils — nouvelle division — moyens d'exécution.

Je m'abstiens de vous parler de la grande comédie d'avant-hier. Mousson vous écrira lui-même. On a joué un

bien mauvais tour au pauvre Laharpe [9] et les frères et amis ont été bien bêtes. Je suis persuadé que cette affaire ne vient pas mal à propos.

Je souhaite et j'espère toujours que vous reviendrez bientôt — Agréez mes salutations respectueuses et amicales.

USTERI.

II

Usteri à Glayre.

Berne, ce 29 VI. 1800.

J'ai reçu, digne et respectable ami, votre N° 4. J'ai été bien peiné d'apprendre le mauvais état de votre santé —

[9] Il ne sera pas inutile peut-être de rappeler de quoi il s'agit ici. Une lettre reçue le 19 juin 1800 par le citoyen Reymondin, à Pully, et communiquée par lui — comme le demandait une indication sur l'enveloppe — au citoyen Laharpe, de Paudex, fut portée le même jour par ce dernier à Lausanne et remise à l'ex-directeur Laharpe. C'était une lettre écrite soi-disant par Mousson, secrétaire général du gouvernement, et adressée à Jenner, ministre suisse à Paris. Elle était très compromettante pour la Commission exécutive et pour quelques-uns de ses membres surtout. Datée du 18 mai et portant le timbre postal de Berne, quoiqu'elle assurât Jenner qu'elle lui serait remise par une personne sûre, elle possédait le caractère d'un faux : elle devait servir à faire renverser la Commission exécutive et à rappeler au pouvoir les partisans de Laharpe. Celui-ci déposa l'original au greffe du tribunal du Léman, à Lausanne, et envoya une copie au Grand Conseil helvétique qui décida de placer Mousson et Laharpe sous surveillance, et de se faire livrer le document lui-même, qui fut apporté à Berne le 27 juin et soumis à une commission. Le Grand Conseil décida le renvoi de l'affaire devant le tribunal du canton de Berne. Mousson demanda alors que Laharpe et lui-même fussent incarcérés jusqu'au jugement. Il en fut décidé ainsi. C'est alors que, le 2 juillet, Laharpe fut arrêté à Lausanne pour être conduit à Berne en carrosse et sous bonne escorte. On sait qu'il s'échappa à Payerne et put se réfugier en France. Le 27 juillet enfin, le tribunal de Berne déclara fausse, d'après le témoignage unanime des experts, la lettre attribuée à Mousson qui fut libéré et put sortir de prison. (Voir les lettres suivantes.)

puissent les eaux et la chaleur de l'été y remédier bientôt et bien efficacement.

Le retour de Bonaparte à Paris pourrait retarder un peu les affaires. Reinhard a reçu hier le mémoire — dont je suis infiniment fâché de ne pouvoir vous transmettre une copie nette, mais le départ du courrier ne me permet plus d'en prendre une : je suis donc obligé, en vous demandant mille fois pardon, de vous envoyer le manuscrit du traducteur rempli de ratures.

J'avais composé un mémoire qui outre les objets qui se trouvent dans celui-ci, s'occupait encore d'autres bases constitutionnelles, des élections, de l'organisation des pouvoirs, etc. Mais sur l'observation de R[einhard] qu'on ne connaît pas les pensées de B[onaparte] sur tous ces points, et qu'un seul qui lui déplairait, pourroit faire manquer le tout, j'ai mis de côté cette partie : mais elle fera l'objet d'un second mémoire. J'y ferai usage du contenu important de votre lettre ; ce ne sont que quelques modifications sur lesquelles nous différons encore ; ils seront l'objet de ma prochaine lettre.

Hier la prétendue lettre de Mousson est arrivée ; l'écriture est assez bien imitée, pourtant on reconnaît facilement le faux. Une Commission rapportera aujourd'hui au Grand Conseil — et sans doute la chose sera renvoyée au tribunal du canton... On a trouvé chez Laharpe la résignation toute prête pour la place de Directeur, à laquelle il devoit être rappelé.

R[einhard] va expédier encore aujourd'hui le secrétaire Kerner à B[onaparte] avec notre mémoire — par Genève.

Agréez, respectable Citoyen mes vœux ardents pour votre santé et l'assurance de mon dévouement inviolable.

USTERI.

12

Glayre à Usteri.

Romainmôtier, le 1er juillet 1800.

Cher et respectable ami. J'ai reçu votre lettre du 29 juin. Je vous rends grâces de la communication que vous avez bien voulu me donner du mémoire remis au Citoyen Reinhart. Il est très bien fait, et du moment qu'on n'a pas dû y poser les bases de notre Constitution, je n'aurais rien eu à y désirer, si ce n'est peut-être quelques craintes sur cette tendance à la démagogie et à l'anarchie dont l'œuvre des Conseils porte la dangereuse empreinte. Au reste je n'ai aucune inquiétude sur les dispositions du premier Consul à favoriser le régime qu'il a détruit. Puisque le Citoyen Reinhart a suspendu l'envoi de votre mémoire, il espère donc que Bonaparte s'expliquera et qu'il a des idées arrêtées sur nos destins politiques. Il est à désirer qu'il reçoive bientôt des instructions là-dessus. Je vous avoue que dans la faible esquisse que je vous ai envoyée, j'ai eu dans la pensée de nous rapprocher par quelques points essentiels de la Constitution française et que l'initiative des lois dans le pouvoir exécutif m'a semblé une heureuse et utile imitation.

La Consulta Cisalpine va instituer cette république sous l'influence d'un Ministre français ; son travail nous montrera dans ses résultats les opinions de Bonaparte.

Toutes les manœuvres de la faction ennemie de la Commission exécutive ont pour but de se hâter de la faire disparaître avant que le moment des négociations soit arrivé. Elle veut avoir un pouvoir exécutif de sa main et tel qu'il fasse triompher ses opinions au dehors. Cette prétendue let-

tre de Mousson à Jenner est d'une pauvre invention. Comment La Harpe a-t-il pu donner dans ce piège ? Elle est à peine française. — Les cartes *ne s'embrouillent* point, elles *se brouillent*. Un agent *en* vient d'arriver (de l'Empereur) tout cela n'est pas du style d'un secrétaire général, à moins que ce ne soit de celui d'un Club. Mes relations *tant connues* avec l'Empereur sont une jolie fiction. Tout cela est en vérité bien plat. L'auteur de cette intrigue n'en sait pas encore assez pour être un coquin ; il faut le renvoyer à l'école.

Je vous avoue, mon cher ami, que toutes ces cochonneries m'inspirent le plus profond dégoût. J'ai honte pour ma patrie qui se déshonore aux yeux de l'étranger. Ah ! la Brévine ne guérira pas cette première cause de ma maladie.

Je pars demain pour les eaux. Veuillez y adresser vos lettres — *à La Brévine par Neuf-chatel.*

Recevez, cher et digne ami, l'assurance de mon inviolable attachement et de ma considération la plus distinguée.

GLAYRE.

13

Usteri à Glayre.

Berne, ce 5 juillet 1800.

J'ai reçu, digne et respectable ami, votre N° 5. Il faut que je me sois mal exprimé, puisque vous croyez que le ministre Reinhard a suspendu l'envoi du mémoire : ce mémoire est parti dimanche passé avec les dépêches du ministre — et ce n'est que l'envoi d'un autre mémoire qui contiendrait les bases ultérieures de la Constitution, qui a été suspendu.

Le ministre est parti avant-hier pour l'Oberland, il sera de retour lundi et j'espère que dans le courant de la semaine, on aura quelque réponse de Paris.

Il n'y a que deux points sur lesquels je diffère d'opinion de ce que vous demandez dans votre N° 4. Vous donnez l'initiative *nécessaire et exécutive* des lois au Pouvoir exécutif, et au Sénat le droit d'*amender* les lois proposées. Moi, je demande aussi que le Pouvoir exécutif prenne part à la législation, mais d'une manière un peu différente. Il a l'initiative des lois, mais le Sénat l'a de même : toutes les fois que le Sénat propose une loi, il est tenu de communiquer le projet au Pouvoir exécutif ; celui-ci fait ses remarques ; sur ces remarques le Sénat délibère encore, et les résolutions du Sénat sont présentées à la Chambre législative accompagnées des remarques du Pouvoir exécutif. Il me paraît clair que la Constitution française donne véritablement le pouvoir législatif à la puissance exécutive et que ce n'est qu'un *Veto* qu'exerce le Tribunal et le Conseil législatif. Dans votre projet le Sénat doit pouvoir amender les lois proposées ; mais comme il est facile de changer totalement le sens et la teneur d'une loi par des amendements, il me paraît préférable de partager l'initiative entre les deux corps.

Votre Sénat doit être juge des crimes d'Etat. — Il me paraît plus naturel et plus conforme au principe de la division ou séparation des pouvoirs, de donner cette compétence au Tribunal suprême : il nous faut absolument un tel tribunal comme régulateur et comme centre du Pouvoir judiciaire.

Je soumets mes doutes sur ces deux points à votre sagesse ; pour tout le reste nous sommes bien d'accord.

Ce pauvre Laharpe a donc couronné ses folies et ses sot-

tises ! Fitte[10] a demandé que la Commission exécutive prenne des mesures pour s'assurer de sa personne, si on peut le trouver. Il n'y a que Mousson qui soit à plaindre dans tout ceci ; pour ne négliger aucune forme, le Tribunal a demandé sa translation dans la prison de l'hôpital et il y a été transféré hier au soir.

Que la Brévine vous soit bien propice et salutaire ! Agréez, digne et respectable ami, l'assurance de mon dévouement respectueux et inviolable.

USTERI.

14

Glayre à Usteri.

La Brévine, le 8 juillet 1800.

Je viens de recevoir votre lettre du 5. Cher et respectable ami. Elle me trouve au quatrième jour de ma cure. Je ne puis vous dire encore si celle-ci me sera favorable ; son effet prochain est un grand assoupissement, qu'il faut combattre, et beaucoup d'appétit. Je suis au reste confirmé dans la pensée qu'elle convient à mon état et mon intention est de l'achever.

En donnant au Sénat le pouvoir de juger les crimes d'Etat j'ai été entraîné par deux grandes autorités ; celle de l'Angleterre et celle des Etats-Unis. Ces sages nations ont fort bien connu le principe de la séparation des pouvoirs, mais, ici, sacrifiant la rigueur du principe à de plus hautes considérations, elles ont voulu assurer au Sénat une grande force morale et un crédit tel qu'on pût placer dans ses mains le

[10] Fitte, secrétaire de légation, attaché au ministre de France Reinhard. Il joua souvent un rôle important dans les relations entre les deux pays.

soin de l'équilibre entre le Pouvoir exécutif et l'assemblée des Représentants. Or le droit de connaître des crimes contre la constitution va directement à ce but. Je vais bien plus loin encore dans mon plan, car j'attribue au Sénat certaines fonctions du pouvoir exécutif qui peuvent sans inconvénient s'en détacher. Comme je désire que ce corps soit permanent, il lui faut d'autres attributions que les législations — sans quoi il deviendra une machine à décrets tel que notre Grand Conseil, et dans ses moments de loisir, il chicanera le pouvoir exécutif. Au lieu qu'en lui confiant quelques fonctions de celui-ci, il lui accordera l'indulgence dont il aura besoin lui-même et un concert essentiellement nécessaire s'établira entre eux. Au reste toutes ces idées ont besoin d'être présentées à leur place et dans leurs liaisons mutuelles. Je parie qu'une heure d'entretien nous mettra d'accord sur tous les points.

Vous voulez partager l'initiative des lois entre le Sénat et le pouvoir exécutif. Prenez garde, cher ami, d'en faire deux rivaux toujours en procès et dont l'assemblée des Représentants sera le juge. Au moyen de quoi vous faites passer dans les mains de celle-ci cette balance que je veux fixer dans celles du Sénat. Il est vrai que je donne à celui-ci comme à l'assemblée des Représentants le droit de demander au pouvoir exécutif un projet de loi sur tel ou tel objet et j'impose au dernier l'obligation de s'en occuper ; mais je voudrais toujours lui confier la rédaction et la méditation du principe et de ses conséquences avec les clauses exécutoires. Car lui seul a l'expérience nécessaire pour concilier *le but avec les moyens.*

Le régime des eaux s'oppose à ce que je poursuive plus loin le développement de mes idées. C'est à des entretiens méthodiques que je les renvoie ; en attendant, je vois avec le plus grand plaisir que nous partons des mêmes bases.

Depuis mon départ de Romainmotier j'ignore absolument ce qui s'est passé au sujet de La Harpe. Les postes n'arrivent dans ce pays sauvage qu'une fois la semaine et toutes les nouvelles n'y parviennent que bien tard.

La mesure qui met Mousson en prison me donne de l'inquiétude. Y aurait-il le moindre doute sur son innocence ?

Recevez, cher et respectable ami, l'assurance de mon dévouement et de ma considération la plus distinguée.

GLAYRE.

15

Usteri à Glayre.

Berne, ce 15 juillet 1800.

Je n'ai reçu qu'avant-hier, digne et respectable Citoyen, votre lettre du 8 ; et comme rien ne s'est passé d'intéressant chez nous, je n'ai pas voulu vous importuner les jours derniers par mes lettres.

Vous avez sans doute été instruit que la mesure qui a mis Mousson en prison, était une suite de sa demande formelle faite au tribunal : il me paraît qu'on aurait dû donner plus de célérité à la décision des experts sur le corps du délit, c'est-à-dire sur l'authenticité de la lettre ; question séparée et toute simple, qui doit finir l'affaire quant à Mousson. Enfin cela ne va plus tarder et je sais qu'avant la fin de la semaine le tribunal aura prononcé.

Pour ce qu'on a pris des papiers de Laharpe, il ne valait pas la peine de les prendre ; il n'y a rien ou fort peu de chose qui nous regarde.

Il n'y a rien de décidé encore de Paris. Jenner écrit qu'aucune décision n'aura lieu jusqu'après la sentence du tribunal du canton sur la lettre Mousson. Il paraît que Talleyrand avait fait la proposition de réduire la Commission exécutive au nombre de 5 directeurs et d'ajourner alors les conseils constitutionnellement : Reinhard pense que cette proposition a été antérieure à la sienne, et il espère qu'elle restera sans effet : en attendant, la Constitution du Sénat, monument durable de l'ignorance et de l'absurdité de ses auteurs, est imprimée et va être discutée au Grand Conseil et celui-ci a décrété hier que pour le 1er du mois prochain le tirage au sort aura lieu pour les 3 membres de la députation de chaque canton qui doivent sortir cette année.

J'espère et je souhaite de tout mon cœur que votre cure vous ait toujours été bien favorable ; je désire avec beaucoup d'impatience votre prochain retour à Berne et je vous prie d'accepter les hommages de mon dévouement respectueux et amical.

USTERI.

16

Usteri à Glayre.

Berne, ce 19 juillet 1800.

Je commence à craindre, mon digne et respectable ami, que nos espérances ne se trouvent encore trompées.

La question de la paix ou de la guerre n'étant pas décidée, on ne voudra rien décider non plus sur notre situation, qui, par une prolongation ultérieure de cette incertitude,

doit devenir toujours plus fâcheuse ; les élections en septembre n'y contribueront pas peu. Le secrétaire du ministre de France ne sait encore quand il pourra partir de Paris. Selon ses lettres arrivées hier, on lui a même dit qu'il n'y a rien de tant pressé dans les réponses qu'il attend. C'est par la même voie que nous savons non seulement que Laharpe est à Paris, mais qu'on prétend qu'il a obtenu une conférence avec le premier consul, qu'il lui a proposé encore toutes ses folies, les 20,000 hommes, de l'argent et toutes sortes de secours pour la continuation de la guerre. Sans doute vous direz qu'il est impossible que B[onaparte] se fie aux promesses d'un tel homme : mais comment se fait-il qu'un tel homme, échappé à la Justice, aille tout librement à Paris et y obtienne une audience chez B[onaparte] ? Le banquier Haller étant à Paris, il m'a paru que lui pourroit par exemple mieux que tout autre déjouer les trames de l'ex-directeur ; j'ai parlé à quelques membres de la Commission et j'espère qu'elle prendra des mesures dans sa séance d'aujourd'hui [11]. Votre présence aurait été bien précieuse et je vous supplie, mon tant respectable ami, de ne plus différer votre retour.

Avant-hier les experts ont fait au tribunal du canton leur déclaration sur la lettre Mousson : elle est positive et unanime et elle reconnaît la lettre *contrefaite ;* la sentence du

[11] Laharpe fut reçu par Bonaparte à la Malmaison grâce à une lettre de recommandation du général Brune qu'il avait vu à son passage à Dijon. Le Premier Consul était au courant de tout ce qui s'était passé. « La réception qui me fut faite fut polie, mais point obligeante, dit Laharpe lui-même... Il me promit protection en France, mais à la condition de ne point me mêler des affaires de mon pays. Il avait le droit de l'exiger. J'ai tenu ma parole. » (Mémoires adressés à Zschokke en 1804.) — Le banquier Haller était Emmanuel de Haller, fils du grand Haller, qui avait beaucoup connu Bonaparte au cours de sa première campagne en Italie et lui avait offert un dîner dans sa campagne de Villamont lorsqu'il s'arrêta à Lausanne, allant en Italie par le Grand St-Bernard, avant la bataille de Marengo.

Tribunal aura lieu à ce qu'on m'assure mercredi prochain.

J'espère que vous avez reçu la lettre que je vous ai écrite mardi passé.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mon dévouement respectueux et amical.

USTERI

17

Glayre à Usteri.

Romainmôtier, le 28 juillet 1800.

Votre lettre du 19, Mon respectable ami, ne m'est parvenue que hier, parce qu'elle est arrivée à la Brévine le soir du jour que je l'ai quittée et que la poste n'en est repartie que le 26. Les eaux m'ont fait du bien. Elles ont suspendu mes malheureuses coliques. En ont-elles détruit la cause, c'est ce que je ne puis affirmer. Il eût fallu perfectionner la cure par quelques neuvaines ajoutées aux premières; ce sera l'affaire de l'année prochaine. J'en ai éprouvé d'assez heureux effets pour juger que ces eaux sont très efficaces et très appropriées à mon état. Je dois prendre encore quelques évacuants et vers le 10 août je me rendrai à Berne, où je désire trouver auprès de vous la même amitié et la même confiance.

Je ne suis point surpris du délai de la réponse à votre mémoire ; elle ne peut être décisive. Soyez assuré que le Premier Consul veut que les intérêts de l'Helvétie se combinent avec les affaires générales et qu'il ne prendra pas même un ton tranchant et affirmatif dans les négociations

où ces intérêts seront discutés. Bonaparte a la noble ambition de faire une paix durable et de placer son nom en tête d'un traité dont les résultats influent sur un long avenir. Cet homme extraordinaire pense aujourd'hui que la gloire d'un grand négociateur est bien plus à lui que celle d'un heureux général ; et pour n'avoir plus à partager avec la fortune, il veut des succès dus à une haute sagesse. Il ne fera donc rien pour nous de partiel ; il voudra que les puissances du second et du troisième ordre se mettent en rapport entre elles et avec les grands d'après un système général et convenu. De telles conceptions écartent nécessairement de ses plans l'organisation prochaine et définitive de l'Helvétie. J'ai dû me convaincre dans mon entretien avec le Premier Consul que telle devait être la mesure de son génie et sa marche. C'est ce qui m'a fait penser que l'intervalle jusques aux négociations laissera les affaires de l'Helvétie dans un état d'incertitude et de suspension.

Quant à l'accueil que le Premier Consul doit avoir fait à La Harpe, voici mon opinion :

D'abord jusqu'ici le fait ne me paraît pas constant. En second lieu cet accueil peut s'être borné dans ses résultats à une simple permission de résider en France. Enfin, c'est un système commun en politique de ne pas repousser les mécontents étrangers ; on les met en réserve, comme la verge que le pédagogue suspend au miroir pour tenir les enfants dans le respect. Le gouvernement français a fait de trop grands maux à l'Helvétie pour ne pas croire qu'il y a dans les cœurs des souvenirs à comprimer et que pour assurer son influence un peu de crainte doit s'unir à la reconnaissance pour les bienfaits.

Mais je n'hésite pas à garantir que si l'accueil de Bonaparte a eu lieu tel qu'on le décrit, ses motifs sont ceux que j'indique et n'ont rien de commun avec un plan arrêté de

faire un usage immédiat et ennemi des offres et des passions du moderne Coriolan.

L'affaire de Mousson a fini comme elle le devait quant à cet honnête et vertueux jeune homme. Que de gaucherie dans cette sale intrigue ? Elle était, dans l'intention de ses auteurs, dirigée en grande partie contre moi. On voulait me rendre suspect à la France pour m'écarter des négociations futures. Soins superflus ! Je n'y suis en vérité que trop disposé.

Je vous prie de donner de mes nouvelles au Citoyen Rheinhard et de me rappeler à son amitié. Adieu mon cher et digne ami. Présentez mes compliments empressés aux Citoyens Escher, Zimmermann, Kuhn et Koch. Adieu encore, recevez l'assurance de mon dévouement et de ma considération la plus distinguée.

GLAYRE.

18

Usteri à Glayre.

Berne, ce 2 août 1800.

J'ai reçu hier, mon respectable ami, votre lettre du 28 juillet. L'incertitude dans laquelle je me trouvais depuis huit jours sur votre séjour à la Brévine m'a empêché de vous écrire...

Depuis environ huit jours on est résolu de prendre enfin

[12] Il s'agit de l'ajournement des Conseils législatifs dont il résulterait — espérait-on — un apaisement de la lutte extrêmement vive qui existait alors entre les deux partis : les modérés et les exaltés ou Laharpiens.

la mesure sur laquelle nous avons parlé si souvent [12] et de faire à peu près ce qui se trouve dans le mémoire que vous connaissez. C'est la Commission qui a pris d'elle-même cette résolution et qui nous a consultés après. Deux de nous ont été parfaitement d'accord avec elle, non seulement sur la mesure, mais aussi sur le jour fixé et très prochain ; les autres, parmi lesquels je me trouve, ont objecté que le moment actuel nous paraît très mal choisi : moment où non seulement les huit mille hommes, mais encore l'armée de réserve nous est annoncée, les uns et l'autre, pour être nourris par l'Helvétie ; moment où la grande décision sur la paix et la guerre est prochaine mais non encore donnée. Il nous paraît peu prudent d'agir aujourd'hui. Le coup porté, que fera-t-on dans de telles circonstances ; et l'effet, non momentané, mais ultérieur, de la mesure, manqué, combien ses suites pourraient et devraient, même être fâcheuses. De plus, la réponse de Paris est arrivée un de ces jours, B[onaparte] ne veut pas donner de décision ; on ne peut pas donner de nouvelles instructions au ministre ; on ne défend pas d'agir, mais on aimerait mieux que nous restions encore tels que nous sommes.

Nos objections ont été mal reçues en partie, on s'est échauffé, et je ne sais pas s'il nous sera possible d'obtenir le renvoi qui nous paraît nécessaire. Je ne sais pas si vous arriverez à temps, mais je le désire ardemment et je vous conjure, mon respectable ami, s'il vous est possible, ne tardez pas un instant de revenir.

Il m'est impossible d'entrer dans des détails ultérieurs, vous connaissez assez bien les personnes pour juger de notre situation. Je vous conjure encore une fois, venez aussi vite que possible — Si votre départ devait souffrir, ce qui serait bien fâcheux, quelque retard, je vous prie de n'écrire *à personne* sur l'objet de cette lettre ; je suis à peu près

sûr que cela ne servirait à rien — si ce n'est à de fausses interprétations de la confidence que j'ai cru devoir vous faire. Agréez mon digne et respectable ami l'assurance de mon dévouement inviolable.

USTERI.

Je vous joins la note des membres sortis du Grand Conseil hier par le tirage au sort.

19

Glayre à Usteri.

Romainmotier, le 6 août 1800.

J'ai reçu votre lettre du 2. Cher et respectable ami. Ce qu'elle m'apprend me fait la plus grande peine. Il m'est impossible de voir dans la mesure en question autre chose qu'une chance de guerre civile au dedans, et au dehors un état de choses qui nous livre à toutes les convenances de l'Etranger. Le nouvel ordre de chose trouvera des résistances ; elles ne pourront être réprimées qu'en mettant aux prises les partis et par ce même régime de terreur qu'on a reproché à celui qui succomba au 7 janvier. A cette époque on renversa un Directoire qui voulait l'ajournement des Conseils. En août on fait la même chose plus révolutionnairement encore. Les ennemis de la Harpe ont ramassé son manteau.

Qu'offrira le nouveau système au peuple pour se faire pardonner ses irrégularités ? Une armée française à nourrir, de nouveaux impôts, de nouveaux sacrifices. Une masse d'hommes, profonds dans l'art d'empoisonner la vertu même

et les principes les plus purs, aura beau jeu pour déprécier un gouvernement élevé sur des bases suspectes ; enfin et pour dernier résultat nous verrons Brune et son armée gouverner militairement la Suisse désorganisée. Ce reste d'égard que les Français avaient pour un régime constitutionnel disparaîtra pour un gouvernement qui ne tiendra ses pouvoirs que de lui-même et qui sera faible de toute la faiblesse d'un usurpateur. Puissent ces probabilités ne point se réaliser !

Vous m'invitez, cher ami, à partir incessamment pour Berne et cependant vous m'avertissez que je serais trop tard pour combattre le plan arrêté. Je vous avoue que rien ne me répugne autant que de faire partie d'un ordre de choses que ma raison réprouve et que je crois essentiellement nuisible à la chose publique. J'ai actuellement la goutte, cependant je me traînerais à Berne si vous m'eussiez donné l'espoir de vous seconder utilement, mais pour y être le témoin importun des événements, je ne me sens pas assez bien pour m'y exposer. Laissez-moi donc encore quelques jours à l'écart ; mon accès passé, je me rendrai à Berne pour y voir les choses par moi-même. Mais avec l'intention — je le confie à votre amitié — de les quitter tout à fait si je les trouve trop engagées dans le régime et le caractère des factions. Je vous l'ai déjà dit, Cher et respectable ami, je suis âgé et avec une mesure d'expérience qui me rend absolument impropre au service des factions. Toutes mes passions sont usées hors une seule, celle du bonheur de ma patrie et celle-ci me rend les mœurs, le langage et les projets révolutionnaires également odieux. On m'accusera de faiblesse, j'ai du moins le courage de peu redouter ce reproche, et si ce n'est pas celui de l'héroïsme, c'est souvent celui de la vertu.

Je vous conjure, cher ami, de m'écrire et de me donner des nouvelles — vous êtes le seul correspondant que je me

suis réservé ; vous avez assez de bonté pour ne point me négliger. Encore une fois ne vous reposez sur personne — mon cœur ne s'ouvre qu'à vous.

Recevez mes tendres embrassements et l'assurance de ma haute estime.

GLAYRE.

20

Usteri à Glayre.

Berne, le 10 août 1800.

J'ai reçu hier mon bien respectable ami votre lettre du 6. Elle paraît éloigner encore pour quelques jours l'espoir de vous revoir ici. Mais ne balancez plus longtemps de venir, je vous en conjure. Je vous avais écrit le 2 ; le 3 le ministre Reinhard a reçu de nouvelles instructions qui étaient le résultat de ses dernières propositions envoyées à P[aris] par May, et principalement, comme il paraît, d'une influence de Cambacérès [13] à qui R[einhard] s'étoit adressé particulièrement. Par ces nouvelles instructions R[einhard] était autorisé à favoriser le projet pour l'ajournement des conseils et l'établissement d'un nouveau gouvernement provisoire. Alors rien ne pouvait plus retarder l'événement... Vous aurez déjà vu, je pense, dans les papiers (j'ai adressé un récit au « *Nouvelliste Vaudois* ») qu'au Grand Conseil le succès a été complet, au Sénat l'opposition s'est montrée plus forte dès le commencement, mais une commis-

[13] Cambacérès, un des trois consuls de la République française.

sion ayant été nommée, on aurait pu, avec du calme et de la sagesse, s'assurer parfaitement la majorité pour le jour suivant. Malheureusement la Commission exécutive ordonne une séance du soir et fait fermer la salle du Grand Conseil qui avait adhéré à la mesure. Chacun était indigné. La séance du soir devenait l'orageux précurseur d'un rejet. On a fait scission alors et par des souscriptions ou signatures individuelles la majorité du Sénat a accepté depuis la résolution du Grand Conseil.

Vous connaissez les nouvelles élections... il y a du bon et du mauvais [14]. Moi j'aurais voulu un Conseil exécutif composé de 3 membres seulement, de vous, de Rengger et de Ruttimann. On en a décidé autrement : c'est sur vous, mon tant respectable ami, et sur Ruttimann que reposent maintenant mes espérances : Ruttimann est mon ami intime, c'est un homme excellent à tout égard, qui vous respecte et vous aime. Vous aurez le même système, vous marcherez d'accord et je ne désespère plus du succès.

Sans doute, mon respectable ami, le tableau que vous me tracez présente de tristes vérités ; je me garderai bien de vouloir les réfuter. Je me permettrai seulement de vous faire observer que bien sûrement le tableau de notre situation avant le dernier changement était bien triste aussi — et qu'il ne faut pas oublier non plus les avantages que nous donne le nouvel ordre de choses. — Si la France veut nous maltraiter encore, elle pourra se servir, je l'avoue, comme prétexte, d'une partie de ce que nous venons de faire ; mais est-ce qu'elle manque jamais de prétextes ? Quant aux résistances dans l'intérieur, vous saurez l'effet qu'a produit l'événement dans votre canton, dans tous les autres cantons

[14] Le Conseil exécutif est composé de Frisching, Dolder, Glayre, Zimmermann, Savary, Schmid, Ruttimann. (Note marginale.)

la plus grande tranquillité se conservera très sûrement ; il n'y a pas la moindre chose à craindre à cet égard.

Desloes est avec nous, Carrard a refusé sa place au Conseil législatif, on espère encore l'engager à accepter. Si vous étiez ici, je suis persuadé que votre influence serait grande sur lui. Muret était à la séance illégale du Sénat le 8 ; on ne sait pas s'il accepte.

Je finis par vous prier très instamment de venir aussitôt que votre santé pourra le permettre. Je fais les vœux les plus sincères pour elle. Voyez alors vous-même et jugez. Mais avant d'avoir vu et jugé sur le lieu, ne refusez pas, je vous le conjure, vos services à la Patrie et à tous ceux qui fondent leurs espérances sur vous — à ceux qui vous révèrent et vous aiment.

Je me flatte que vous voudrez me faire aviser de votre arrivée, aussitôt qu'elle aura eu lieu. Agréez l'assurance de mon dévouement respectueux, inviolable et amical.

USTERI.